

Restriction de la circulation rue G. Leclerc et du stationnement



Le chantier de démolition de l'ensemble bâti du 33 rue du général Leclerc entraîne :

- **l'interdiction de stationnement sur la moitié du parking de la mairie (côté panneaux d'affichage) du lundi 26 juillet 2021 8h00 jusqu'au vendredi 17 septembre 2021 17h00 inclus.**
- **la restriction à une seule voie de circulation sur une distance de 30 mètres rue du G. Leclerc du lundi 20 septembre 2021 8h00 jusqu'au lundi 04 octobre 2021 17h00 inclus.**

Les travaux de couverture de l'Hotel de Ville entrainera :

- **l'interdiction de stationnement sur deux places du parking de la mairie (côté bornes de recharge) du lundi 20 septembre 2021 8h00 jusqu'au samedi 20 novembre 2021 17h00 inclus.**

Les arrêtés sont consultables en rubrique "documents" ci-contre.

Documents

[Arrêté du 19/07/21](#)

[Arrêté du 15/09/21 interdiction de stationnement parking de la Mairie \(côté bornes de recharge\)](#)

[Arrêté du 14/09/21 restriction à une seule voie rue du G. Leclerc](#)